

Description de la dotation – Jeu-concours « VIBRATION ORLEANS MASTER BADMINTON »

Organisé sur l'antenne de la radio VIBRATION du samedi 28 février au vendredi 6 mars 2026.

Dans le cadre du jeu-concours « VIBRATION ORLEANS MASTER BADMINTON », neuf lots sont mis en jeu :

- 1 x 3 places CAT 1 pour le mardi 17 mars, d'une valeur unitaire indicative de 15 € TTC,
- 1 x 3 places CAT 1 pour le mercredi 18 mars, d'une valeur unitaire indicative de 15 € TTC,
- 1 x 3 places CAT 1 pour le jeudi 19 mars, d'une valeur unitaire indicative de 15 € TTC,
- 1 x 3 places CAT 1 pour le vendredi 20 mars, d'une valeur unitaire indicative de 24 € TTC,
- 1 x 3 places CAT 2 pour le vendredi 20 mars, d'une valeur unitaire indicative de 16 € TTC,
- 1 x 3 places CAT 1 pour le samedi 21 mars, d'une valeur unitaire indicative de 35 € TTC,
- 1 x 3 places CAT 2 pour le samedi 21 mars, d'une valeur unitaire indicative de 30 € TTC,
- 1 x 3 places CAT 1 pour le dimanche 22 mars, d'une valeur unitaire indicative de 35 € TTC,
- 1 x 3 places CAT 2 pour le dimanche 22 mars, d'une valeur unitaire indicative de 30 € TTC,

Les entrées sont valables uniquement pour le jour indiqué sur le justificatif de gain reçu par le gagnant.

Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant sera informé de son gain par e-mail à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son inscription.
- Les gagnants devront se présenter à l'entrée de l'évènement munis du justificatif de gain et d'une pièce d'identité afin de récupérer ses entrées.
- Les lots ne sont utilisables que dans la période indiquée ; aucune autre date ou prolongation ne pourra être accordée.

Modalités de participation

Pour participer, les auditeurs doivent s'inscrire via le site de la radio <https://www.vibration.fr> en remplissant l'ensemble des champs demandés.

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

Seules les inscriptions complètes et valides seront prises en compte pour le tirage au sort.

Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio VIBRATION, disponible à l'adresse suivante : <https://www.vibration.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.